

DRASS

ALSACE

N° 3 - Juin 2009

INFO
STAT

Les CHRS en Alsace :

700 résidents et plus de 1.000 sortants
au cours de l'année 2004



- Les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) accueillent des ménages (personnes isolées ou familles) éprouvant de fortes difficultés d'insertion économique et sociale. Les CHRS sont financés par l'État et proposent aux personnes accueillies de les accompagner dans leur insertion ou réinsertion sociale. Les CHRS mènent des actions d'accueil et d'accompagnement social, d'adaptation à la vie active et d'insertion sociale et professionnelle

Enquête ES 2004

L'enquête ES (établissements sociaux et médico-sociaux) est conduite par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et réalisée par les services statistiques des directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS). Elle s'adresse aux établissements et services accueillant des adultes et des enfants en difficulté sociale. Le questionnaire de l'enquête se compose de plusieurs volets : identification des structures et personnel

au 31 décembre 2004, activité et personnes présentes au 15 décembre 2004, personnes ayant quitté les structures au cours de l'année 2004. L'ensemble des données recueillies dans le cadre de cette enquête se fonde sur les déclarations des établissements.

Le présent document reprend les principaux résultats concernant les **Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)**.

• Caractéristiques générales des CHRS alsaciens

L'enquête ES 2004 a permis de recueillir des données concernant les 21 CHRS de la région hébergeant et accompagnant des adultes et des familles en difficulté sociale sur l'ensemble du territoire alsacien au 15 décembre 2004 : 11 dans le Bas-Rhin et 10 dans le Haut-Rhin (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Caractéristiques générales des CHRS

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace
Nombre de structures	11	10	21
Capacité déclarée	385	329	714
Effectif total accueilli au 15 décembre 2004	391	331	722
Taux d'occupation	101,6%	100,6%	101,1%

CREAI Alsace 2008 - Source ES 2004

Les capacités d'accueil de ces CHRS varient fortement d'un département à l'autre : de 5 à 80 places dans le Bas-Rhin et de 19 à 105 dans le Haut-Rhin. La taille moyenne des CHRS est sensiblement la même dans les deux départements : 35 places dans le Bas-Rhin et 33 dans le Haut-Rhin.

Fin 2004, on constate une légère sur-occupation des centres avec 722 personnes accueillies pour 714 places déclarées comme autorisées par les établissements.

Les taux d'occupation peuvent être très variables selon les CHRS, l'écart le plus important est constaté dans le Haut-Rhin : de 79 % à 129 %, alors qu'il est de 96 % à 122 % dans le Bas-Rhin.

NB : Les places non permanentes ou financées par l'allocation de logement temporaire (ALT) ne sont pas prises en compte.

Types d'accueil peu diversifiés

La grande majorité des places sont consacrées à l'accueil d'un public sans particularité. Seuls les établissements du Haut-Rhin proposent des places d'accueil d'urgence (12 % des places) et pour des femmes enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de trois ans (5 % des places).

CHRS concentrés dans les grandes villes

Seize CHRS sont situés dans les trois grandes villes de la région : 8 à Strasbourg, 5 à Mulhouse et 3 à Colmar. Ils comptent 600 places (84 % de l'ensemble des places), dont 273 à Strasbourg, 252 à Mulhouse et 75 à Colmar (cf. carte 1).

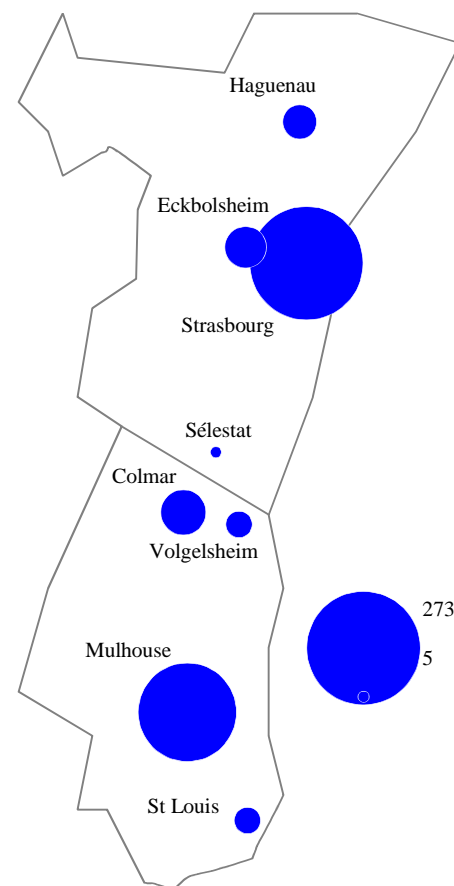
Prestations et services diversifiés et centrés sur l'accès à une vie ordinaire

Les prestations et services les plus fréquemment proposés par les CHRS (par deux-tiers d'entre eux) sont :

- l'aide aux démarches (20 CHRS),
- les prestations liées à l'emploi (20 CHRS),
- les prestations liées au logement (20 CHRS),
- les prestations relatives à la santé (15 CHRS),
- les prestations relatives à la justice (15 CHRS),
- la domiciliation – boîte aux lettres (15 CHRS).

Les prestations et services les moins fréquemment proposés (moins de la moitié) sont :

Carte 1 : répartition des places de CHRS



- la restauration collective (10 CHRS),
- une aide alimentaire (9 CHRS),
- des activités professionnelles en atelier (4 CHRS),
- une insertion par l'activité économique (4 CHRS),
- un service d'accueil et d'orientation (4 CHRS),
- un accueil de jour (4 CHRS),
- un accompagnement social ambulatoire – service de suite (3 CHRS).

Si leur diversité est grande, ces prestations et services apparaissent centrés sur l'accès à une vie ordinaire, par le règlement de problèmes administratifs, l'accès à l'emploi et à un logement.

Dans le Haut-Rhin, les services (activités professionnelles en atelier, insertion par l'activité économique, accueil et orientation, accueil de jour et accompagnement social) se consacrent à un public nettement plus important que dans le Bas-Rhin (497 personnes contre 116), même si le nombre de services identifiés est supérieur dans le Bas-Rhin (11 contre 10).

Offre d'hébergement contrastée selon le département

L'offre d'hébergement comprend des chambres en foyer, des chambres d'hôtel et des appartements (regroupés dans un établissement ou dispersés dans la ville) (cf. tableau 2).

L'ensemble des CHRS d'Alsace dispose de 299 places en chambres, dont 45 en hôtel (15 % de l'ensemble des places en chambres). Ces dernières sont gérées dans leur totalité par les

CHRS du Haut-Rhin, où elles constituent plus d'un quart des places en chambres.

Les CHRS disposent également de 170 appartements, dont la quasi-totalité est en hébergement diffus. Deux-tiers d'entre eux ont trois pièces ou plus.

Dans le Bas-Rhin, les appartements sont nettement plus nombreux que dans le Haut-Rhin (111 contre 59).

Tableau 2 : Offre d'hébergement

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace
Nombre de places en chambre dans les foyers	104	150	254
Nombre de places en chambres d'hôtel	0	45	45
Appartements regroupés	6	5	11
Appartements diffus	105	54	159

CREAI Alsace 2008 - Source ES 2004

Accueil en majorité mixte selon le type de ménages

Deux tiers des CHRS sont susceptibles d'accueillir plusieurs types de ménages (cf. tableau 3).

Le nombre d'établissements ne pouvant accueillir qu'un seul type de ménages s'élève à 7 : des hommes seuls pour 4 d'entre eux (2 dans le Bas-Rhin et 2 dans le Haut-Rhin) et des familles pour les 3 autres (1 dans le Bas-Rhin et 2 dans le Haut-Rhin).

Quinze CHRS sont susceptibles d'accueillir des familles, soit uniquement, soit avec d'autres types de ménages (8 dans le Bas-Rhin et 7 dans le Haut-Rhin).

Tableau 3 : Répartition des CHRS selon le type de ménages pouvant être accueillis

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace
Uniquement hommes seuls	2	2	4
Uniquement familles	1	2	3
Femmes seules et hommes seuls	1	1	2
Femmes seules et familles	2	2	4
Femmes seules, hommes seuls et familles	5	3	8
Total	11	10	21

CREAI Alsace 2008 - Source ES 2004

Synthèse : une offre plutôt généraliste, centrée sur l'accès à une vie ordinaire

- des capacités d'accueil concentrées sur les trois grandes villes de la région (84 % des 714 places),
- des prestations et services diversifiés, visant l'accès ou le retour à une vie ordinaire (par une aide à l'accès au logement, à l'emploi, à la santé et à la justice essentiellement),
- une offre d'hébergement contrastée selon le département : plus d'appartements dans le Bas-Rhin, plus de chambres dans le Haut-Rhin,
- une majorité de CHRS accueillant plusieurs types de ménages, le plus souvent des familles.

Personnel des CHRS

Au 31 décembre 2004, les CHRS alsaciens comptaient 329 salariés : 153 dans le Bas-Rhin et 176 dans le Haut-Rhin. Ces 329 salariés correspondent à 273,07 ETP : 125,62 ETP dans le Bas-Rhin et 147,45 ETP dans le Haut-Rhin.

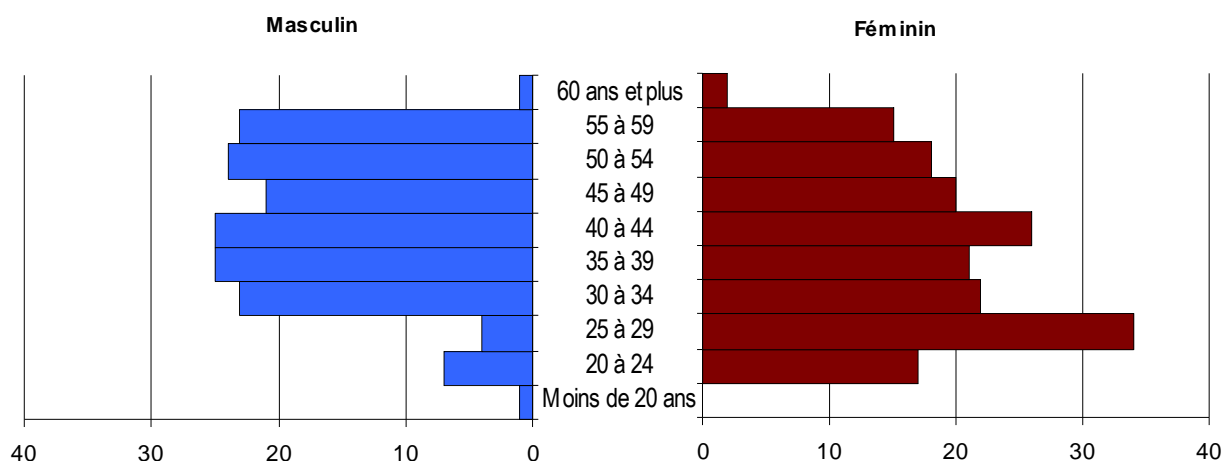
Une proportion importante des salariés travaillent à temps plein (64 %). Les personnes travaillant à temps partiel, 36 % de l'ensemble, représentent 63,07 ETP. La part des emplois à temps partiel est quasi équivalente dans les deux départements.

En moyenne, les salariés totalisent 5 années d'ancienneté et près de la moitié d'entre eux sont présents depuis 2 ans au plus.

Personnel relativement jeune et en majorité féminin

Comme l'indique la pyramide des âges (cf. graphique 1), le personnel est relativement jeune : 33 % des salariés ont moins de 35 ans et 25 % ont 50 ans et plus.

Graphique 1 : Répartition par âge et par sexe du personnel travaillant en CHRS - Alsace



CREAI Alsace 2008 - Source ES 2004

Le personnel est en majorité féminin (53 %), surtout pour les professionnels les plus jeunes : parmi les moins de 30 ans, les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes.

Cette féminisation progressive des emplois correspond à un mouvement général observé dans le travail social.

Or, pour beaucoup d'acteurs, un équilibre entre personnels hommes et femmes est particulièrement intéressant dans l'approche des publics, la gestion de certaines situations (violence, autorité, confrontation à d'autres cultures, etc.) et le travail éducatif avec des enfants et adolescents.

Majorité d'éducateurs, mais une part importante de personnels des services généraux

Le personnel éducatif, pédagogique et social représente une majorité de salariés (47 % des salariés et 53 % des ETP).

On notera aussi que le personnel des services généraux représente plus d'un quart des emplois (32 % des salariés et 27 % des ETP) (cf. tableau 4).

Les CHRS alsaciens bénéficient d'un **taux d'encadrement supérieur à la moyenne nationale**. Le taux d'encadrement (rapport entre ensemble du personnel et nombre

Tableau 4 : Répartition du personnel en ETP par type d'emplois (%)

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace
Personnel de direction	15,50	15,40	15,40
Personnel des services généraux	33,30	22,20	27,30
Personnel d'encadrement	3,50	3,40	3,40
Personnel éducatif et social	47,70	58,20	53,40
Autre personnel	0,00	0,80	0,50
Total	100	100	100

CREAI Alsace 2008 - Source ES 2004

de places) est de 38 % en Alsace, alors qu'il est de 30 % pour la France. Par rapport au seul personnel éducatif, pédagogique et social, il est de 20 % en Alsace, contre 13,7 % en France.

On constate par ailleurs un écart important entre les taux d'encadrement du Bas-Rhin et du Haut-Rhin :

- taux d'encadrement général : 32 % dans le Bas-Rhin et 45 % dans le Haut-Rhin ;
- taux d'encadrement éducatif, pédagogique et social : 15 % dans le Bas-Rhin et 26 % dans le Haut-Rhin.

Bénévolat plus fréquent dans le Haut-Rhin

La moitié des CHRS ont recours au bénévolat, ils sont 7 sur 10 dans le Haut-Rhin et 3 sur 11 dans le Bas-Rhin.

Synthèse :

- un personnel relativement jeune, en voie de féminisation,
- des taux d'encadrement nettement supérieurs à la moyenne nationale,
- une majorité de personnels éducatifs, pédagogiques et sociaux,
- une part importante de personnels des services généraux.

• Population accueillie

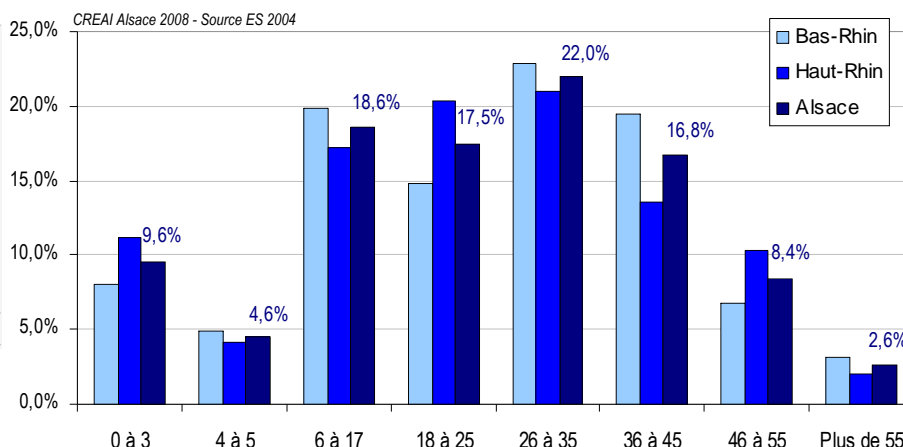
Au 15 décembre 2004, les CHRS d'Alsace accueillent **722 enfants et adultes** (cf. tableau 5 et graphique 2).

Tableau 5 : Répartition par classes d'âges des personnes accueillies au 15 décembre 2004 - Alsace

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace
0 à 3 ans	31	38	69
4 à 5 ans	19	14	33
6 à 17 ans	76	58	134
18 à 25 ans	57	69	126
26 à 35 ans	88	71	159
36 à 45 ans	75	46	121
46 à 55 ans	26	35	61
Plus de 55 ans	12	7	19
Total	384	338	722

CREAI Alsace 2008 - Source ES 2004

Graphique 2 : Répartition par classes d'âge du public accueilli en CHRS au 15 décembre 2004 (%)



Des adultes plutôt jeunes...

Les adultes accueillis ont entre 18 et 83 ans. Ils représentent 67 % de la population totale. Cette proportion est équivalente dans les deux départements. Plus de la moitié de ces adultes (57 %) ont moins de 35 ans. 11 % des adultes ont plus de 45 ans.

... et un nombre important de jeunes enfants

La part importante des enfants présents dans ces structures : un tiers de la population accueillie a moins de 18 ans. Elle représente

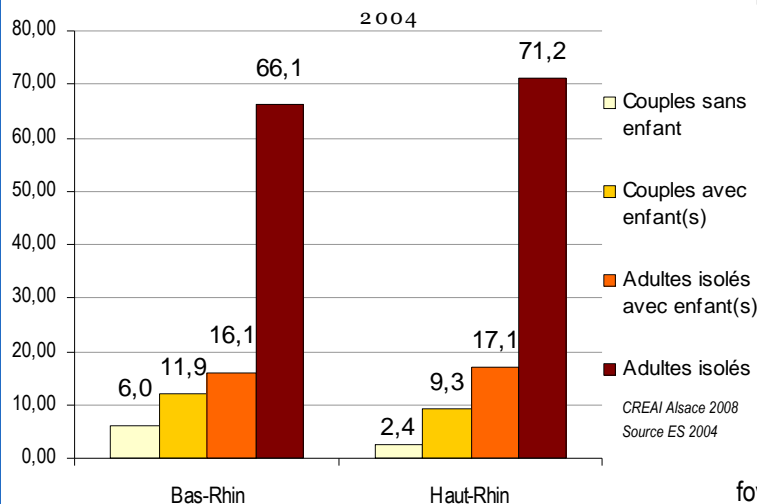
236 enfants dont 43 % ont moins de 6 ans (102 enfants).

En majorité des hommes isolés

Plus des deux tiers des adultes accueillis sont seuls et sans enfant. Cette part est plus importante dans le Haut-Rhin (71 %) que dans le Bas-Rhin (66 %). Ces personnes isolées sont le plus souvent des hommes (77 %).

Les personnes accompagnées d'enfant(s) correspondent environ à un quart du public pris en charge, près des deux tiers d'entre elles étant seules avec leur(s) enfant(s), essentiellement des femmes (cf. graphique 3).

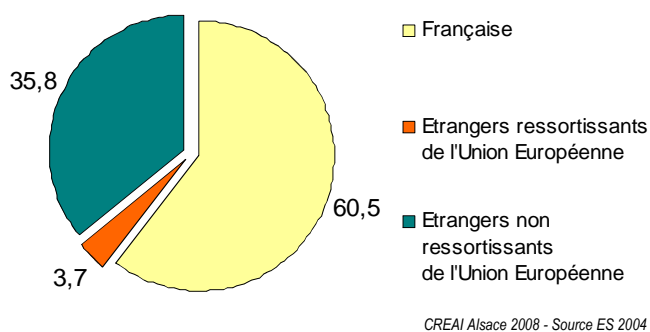
Graphique 3 : Répartition des personnes accueillies en CHRS selon le type de ménage (%) au 15 décembre 2004



Part importante de ressortissants étrangers

Près de 40 % des adultes accueillis dans l'ensemble des CHRS sont de nationalité étrangère (cf. graphique 4). Les neuf dixièmes d'entre eux ne sont pas ressortissants de l'Union Européenne.

Graphique 4 : Nationalité des personnes accueillies en CHRS (%) au 15 décembre 2004 - Alsace



Parmi ces adultes de nationalité étrangère, 81 % sont des réfugiés statutaires, 14 % des demandeurs d'asile et 4 % des déboutés du droit d'asile.

Hébergement antérieur traduisant un parcours de précarité

Une majorité d'adultes accueillis a quitté une situation de logement précaire en entrant en CHRS : 34 % proviennent d'un autre établissement social, 24 % étaient logés gratuitement et

Tableau 6 : Hébergement antérieur (%)

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace
Locataire d'un logement HLM	4,7	9,2	6,8
Locataire ou sous locataire hors HLM	4,7	5,3	4,9
Logé gratuitement	26	21,5	23,9
Logé dans un autre établissement social	28,7	39,5	33,7
Logement de fortune	10,5	6,6	8,6
Autres	25,6	13,6	20
Inconnu	0	4,4	2,1
Total	100	100	100

CREAI Alsace 2008 - Source ES 2004

20 % ont connu un autre type d'hébergement (indéterminé, établissement pénitentiaire, hôpital, etc.) (cf. tableau 6). Seulement 12 % d'entre eux sont originaires d'un logement ordinaire stable.

Le Haut-Rhin se distingue du Bas-Rhin par une proportion plus importante de personnes provenant d'un autre établissement social ou d'un logement stable, et par une plus faible proportion de personnes provenant d'un logement de fortune ou ayant été logés gratuitement.

Majorité de personnes hébergées au sein des établissements

Au 15 décembre 2004, 66 % des adultes sont hébergés au sein des établissements et 32 % en hébergement diffus (chambres, appartements, chambres d'hôte, etc.).

Cinquante-six pour cent des adultes sont logés dans des logements autonomes (studios ou appartements équipés pour permettre une autonomie de vie, même au sein d'un foyer), dont une majorité dans des appartements de 3 pièces et plus. Cette proportion est nettement plus élevée dans le Bas-Rhin (63 %) que dans le Haut-Rhin (48 %), le premier disposant de plus de logements de ce type.

Une majorité d'adultes déclarent une profession, ...

Pour une grande majorité des adultes accueillis, la profession déclarée (cf. tableau 7) ne relève pas d'un niveau élevé de qualification). Quarante-sept pour cent des adultes accueillis se déclarent ouvriers et 14 % employés, mais 19 % des adultes n'ont jamais eu d'emploi ou n'ont aucune expérience professionnelle.

Les qualifications sont inconnues en ce qui concerne 14 % d'entre eux.

Tableau 7 : Professions déclarées (%)

	Alsace
Agriculteurs exploitants	0,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2,3
Professions intermédiaires	3,1
Employés	13,6
Ouvriers (qualifiés, non qualifiés agricoles)	46,7
N'a jamais travaillé, aucune expérience professionnelle	19,1
Inconnue	14,2
Total	100

CREAI Alsace 2008 - Source ES 2004

... une majorité d'adultes sont actifs. ...

Parmi les personnes en situation d'insertion professionnelle, 28 % sont salariés, 19 % en activité de réinsertion ou en formation professionnelle. Cet ensemble de résidents est plus important dans le Bas-Rhin (55 %) que dans la Haut-Rhin (36 %).

Par ailleurs, les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE sont de l'ordre de 29 %.

Un cinquième des hébergés correspond à la catégorie des inactifs divers : retraités, femmes au foyer, étudiants et personnes dans l'impossibilité de travailler.

... et une forte proportion des revenus sont issus du travail

Plus des 4/5 des adultes accueillis disposent de revenus (cf. tableau 8). Ces revenus sont issus du travail pour 43 % d'entre eux (46 % avec les ASSEDIC) et d'allocations diverses (dont le RMI) pour 33 %. Néanmoins 15 % sont sans ressources. Ces revenus permettent à une très large majorité de ces adultes (92 %) de participer à leurs frais d'hébergement.

Tableau 8 : Ressources principales (%)

	Alsace
Revenu du travail	42,8
ASSEDIC	3,5
RMI et bénéficiaire d'un contrat d'insertion	13,2
RMI sans contrat d'insertion	6,8
Allocation parent isolé	5,8
Allocations familiales	2,9
Autres allocations	4,7
Ayant droit sans ressources personnelles	2,5
Sans ressources	14,6
Inconnues	3,3
Total	100

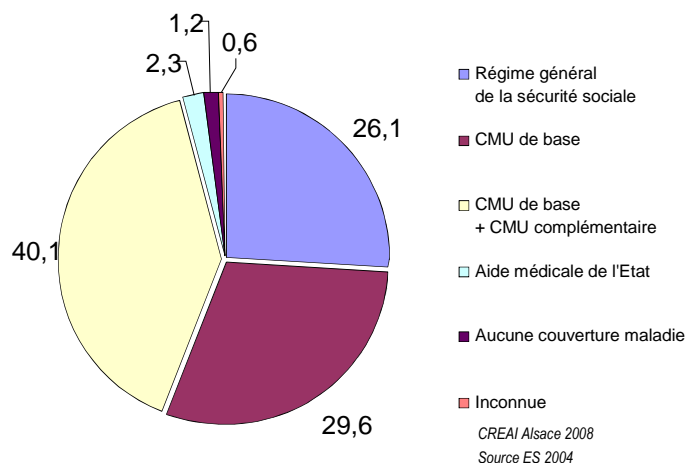
CREAI Alsace 2008 - Source ES 2004

Forte proportion de bénéficiaires de la CMU

Illustrant la précarité des personnes accueillies, 30 % des adultes sont couverts par la CMU de base et 40 % d'entre eux sont en plus couverts par la CMU complémentaire (cf. graphique 5).

Un quart des personnes sont affiliées au régime général de la sécurité sociale, cette proportion étant de 37 % dans le Haut-Rhin et de 17 % dans le Bas-Rhin.

Graphique 5 : Couverture maladie des adultes accueillis en CHRS (%) au 15 décembre 2004 - Alsace



• Population ayant quitté les CHRS en 2004

En 2004, 1.072 personnes sont sorties des CHRS : 448 dans le Bas-Rhin et 624 dans le Haut-Rhin.

Dans les établissements du Bas-Rhin, la sortie se fait en moyenne après 8 mois, un quart des sortants est présent depuis moins de 2 mois, un autre quart depuis plus de 12 mois.

Dans les établissements du Haut-Rhin, la durée de séjour est plus courte, la sortie se fait en moyenne après 5 mois, un quart des sortants est présent depuis moins de 2 mois, un autre quart depuis plus de 7 mois.

Sortants isolés et relativement jeunes

Parmi le public sorti définitivement des CHRS alsaciens en 2004, l'ensemble des adultes représente 812 personnes (335 pour le Bas-Rhin et 477 pour le Haut-Rhin).

Ces adultes sont accompagnés de 260 enfants (113 pour le Bas-Rhin et 147 pour le Haut-Rhin), dont 48 % ayant moins de 6 ans.

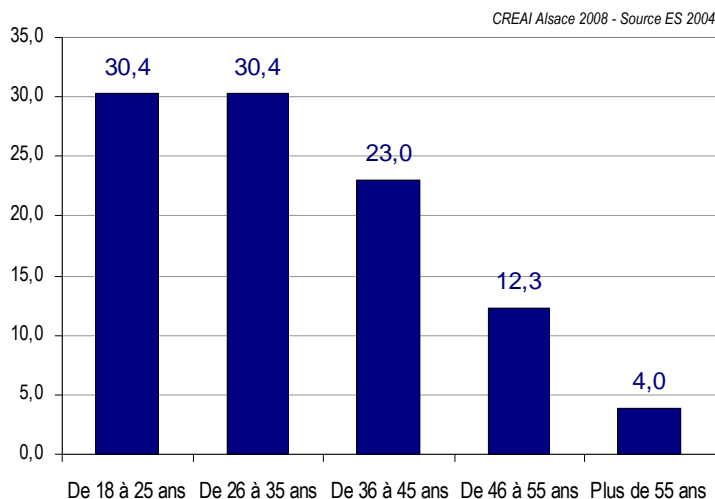
Parmi eux, les personnes âgées de 35 ans et moins représentent 61 %. (Cf. graphique 6).

Cette population est plus jeune que celle qui est présente au 15 décembre 2004.

Pour ce qui est des adultes (isolés ou en couple) sortis des CHRS en 2004, 16 % sont accompagnés d'enfants.

Les adultes sortis des CHRS au cours de 2004 sont principalement des adultes isolés (90 %, dont 12 % sont accompagnés d'enfants). Seuls 4 % des adultes sortis forment des couples accompagnés d'enfants.

Graphique 6 : Répartition par classes d'âge des adultes sortis des CHRS en 2004 (%) - Alsace



Les adultes sortants sont en majorité de nationalité française, seuls 29 % d'entre eux sont de nationalité étrangère. Cette proportion est inférieure à celle des étrangers présents au 15 décembre 2004.

Une majorité de ces étrangers sortants sont des réfugiés statutaires.

Minorité de sortants en activité

Seuls 30 % des adultes sortis en 2004 ont une activité salariée, 8 % sont en activité de réinsertion.

Ces actifs sont proportionnellement moins nombreux que parmi les personnes présentes au 31 décembre 2004.

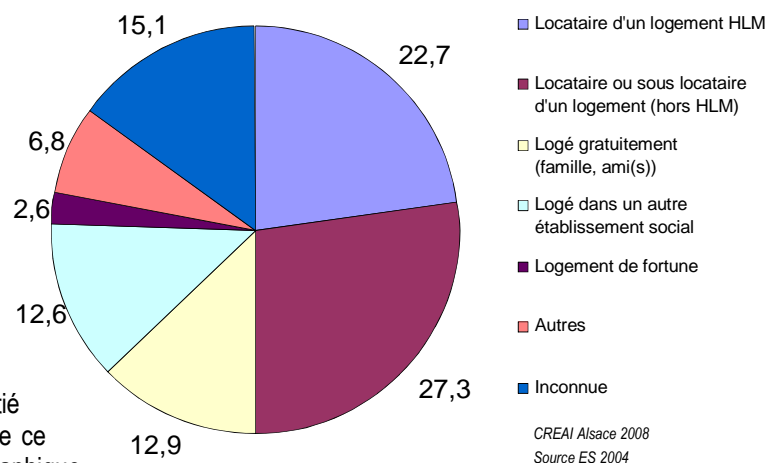
Plus d'un tiers des adultes sortants disposent de revenus de leur travail mais 15 % sont sans ressources.

Les personnes disposant de revenus de leur travail à leur sortie sont proportionnellement un peu moins nombreuses que les personnes présentes au 15 décembre 2004, alors que la proportion de celles qui sont sans ressources est équivalente.

Logement ordinaire pour la majorité des sortants

Parmi les personnes sortantes, la moitié accède à un logement ordinaire stable que ce soit en logement HLM ou hors HLM (cf. graphique 7). La proportion des sorties vers un logement HLM est particulièrement faible dans le Haut-Rhin : 17 %, contre 31 % dans le Bas-Rhin. A l'inverse, dans le Haut-Rhin, les sorties vers un logement hors HLM sont nettement plus fréquentes que dans le Bas-Rhin : 32 % contre 20 %.

Graphique 7 : Types de logement à la sortie des CHRS en 2004 (%) - Alsace



On notera que 13 % sont orientés vers un autre établissement spécialisé (17 % pour le Bas-Rhin et 10 % pour le Haut-Rhin) et 13 % sont logés gratuitement.

Synthèse :

- une population accueillie jeune, avec une part importante d'enfants,
- une part importante de ressortissants étrangers,
- un logement antérieur précaire, une couverture maladie, une qualification et des revenus caractérisant une situation de précarité,
- des sortants jeunes, isolés et de nationalité française,
- une sortie vers une relative autonomie du point de vue du logement, mais pas du point de vue du travail et des revenus.

Le passage par un CHRS permet à une majorité de personnes de réintégrer des conditions ordinaires de logement.

En revanche, immédiatement à la sortie d'un CHRS, la situation professionnelle et économique est précaire.

Une analyse longitudinale des parcours est indispensable pour savoir si l'accès à un logement stable permet aux sortants de retrouver un emploi et une situation financière décente.